

## La douance

par Lise Breton

Centre de documentation du CADRE

Sujet « délicat » s'il en est un, que celui de la douance ! Certains jettent les hauts cris dès qu'ils entendent prononcer le mot, d'autres se réclament à tout prix de la catégorie, sinon eux, du moins leurs enfants... Mais comment reconnaître les élèves doués dans une classe ? Que faire pour eux une fois qu'on les a identifiés ? Où en sommes-nous au Québec en matière de support aux élèves doués ? et ailleurs dans le monde ? Autant de questions qui ont déjà été soulevées et ont trouvé un certain nombre de réponses dans les articles qui suivent...

La revue *Perspectives* de l'UNESCO a ouvert ses pages au phénomène de la douance dans un article de A. Harry Passow, « L'éducation des surdoués » paru en 1984, vol. XIV, n° 2, pp. 183-194. L'auteur y rapporte le fait que, depuis 1975, cinq conférences mondiales sur les surdoués se sont tenues dans le monde. C'est dire l'intérêt que suscite cette question même si on n'a pu encore mettre au point des définitions généralement admises de ce que sont le don, le talent ou encore le génie et que les services prévus à l'intention des surdoués soient tout aussi diversifiés. L'auteur attire l'attention sur quelques-uns de ces services mis de l'avant en Australie, en Pologne, en Angleterre et en Israël. Il est étonnant de constater que l'égalitarisme et l'élitisme sont des arguments repris à la fois par ceux qui sont favorables et ceux qui s'opposent à l'adoption de mesures adaptées aux surdoués. Et que si le discours change selon les divers systèmes politiques et économiques, les différences ne sont pas si grandes au niveau des problèmes et des programmes. Jusqu'à maintenant, on a surtout restreint la notion de douance au domaine intellectuel mais, de plus en plus, elle s'étend au domaine artistique, là où la

différenciation est beaucoup mieux acceptée. Partout dans le monde, les méthodes de dépistage reposent sur l'évaluation des aptitudes intellectuelles à l'aide de tests ou autres instruments, même si, dans plusieurs pays, la psychométrie est encore à l'état embryonnaire. Et l'on reconnaît généralement la nécessité d'un traitement différencié pour les surdoués en milieu scolaire normal ou encore dans des sections ou classes spéciales. La question de l'accélération de l'enseignement par opposition à celle de son enrichissement demeure entière dans la plupart

---

**L'auteur passe en revue les pratiques pédagogiques fort variées ainsi que les discours souvent contradictoires qui ont pour objet les élèves dits « doués ». L'allure de ce dossier témoigne éloquentement des possibilités du Centre de documentation du CADRE, auquel Madame Breton est attachée.**

---

des pays, et bon nombre de programmes sont à la fois des programmes d'accélération et d'enrichissement. L'examen du contenu éducatif de divers programmes adaptés aux surdoués fait apparaître trois types de distinction : approfondissement ou élargissement des études, rythme ou allure, nature ou type des cours. Il semble que les États-Unis soient le seul pays où il existe une formation spéciale des maîtres destinés à travailler auprès des surdoués. Et dans de nombreux pays, les services extrascolaires sont souvent les seuls prévus à l'intention des surdoués. On ne s'in-

téresse guère au développement affectif des surdoués. Par contre, on a le souci de dépistage des surdoués dans les milieux défavorisés. On s'entend généralement pour dire que l'éducation des surdoués ne doit pas se faire en vase clos pour une élite, mais qu'elle doit s'inscrire dans une planification d'ensemble du système éducatif qui encourage l'excellence et le développement des dons potentiels de chacun.

Trois revues québécoises ont consacré des dossiers spéciaux à la question de la douance : *Apprentissage et socialisation*, *Dimensions* et *Vie pédagogique*. Le dossier d'*Apprentissage et socialisation* est paru en septembre 1983 (vol. 6, n° 3). On y retrouve un bref survol historique de l'éducation des enfants doués et talentueux, on y apporte les distinctions nécessaires entre douance et talent pour ensuite proposer une procédure d'identification des élèves doués ou talentueux. On accorde une attention spéciale à la formation des maîtres affectés à l'enseignement de cette clientèle et on rapporte les principales objections que soulève la prise en charge de l'éducation des doués.

Le dossier de la revue *Dimensions* (vol. 4, n° 4, juin 1983, pp. 7-14) propose d'abord un certain nombre de nuances permettant de mieux distinguer les doués, les plus doués, les surdoués et les talentueux. Puis, il relève trois façons de procéder à l'identification des enfants doués : l'approche objective, l'approche subjective et l'approche mixte. Quant à la question fort controversée des services éducatifs particuliers aux élèves doués, il l'aborde sous l'angle de l'état des connaissances et compétences actuelles en matière de douance, des besoins éducatifs des élèves doués ou talentueux, des orien-

tations fondamentales en éducation en relation avec la problématique de l'éducation de ces élèves et enfin de la place à accorder au développement de services spéciaux dans un contexte de diminution importante des ressources. En ce qui a trait aux attitudes sociales vis-à-vis de l'éducation des enfants doués, le dossier fait ressortir les points de vue philosophiques et socio-politiques qui sous-tendent ces attitudes et présente certaines réactions relatives à l'organisation de services pour cette catégorie d'élèves.

Le dossier de *Vie pédagogique* (no 41, mars 1986, pp. 17-36) n'entend pas reconstituer tout le débat que soulève la question de la douance, mais simplement faire le point sur la situation en reflétant la réalité vécue dans l'école québécoise. Un premier article présente le document publié par le ministère de l'Éducation en octobre 1985 sur les élèves doués et talentueux à l'école, effectue un bilan de la réflexion en cours et de l'adaptation des services éducatifs. Un second article clarifie certains concepts et précise certains termes relatifs à la douance et au talent, alors qu'un troisième article expose la situation de la douance dans cinq commissions scolaires. Un dernier article présente des approches pédagogiques qui permettent aux enfants doués et talentueux de se développer selon leur rythme et leurs capacités. Le numéro 44 d'octobre 1986 de *Vie pédagogique* rapporte la réaction d'Albert Jacquard à ce dossier.

D'autres revues québécoises ont traité de la douance, suscitant souvent des débats passionnés. Ainsi dans la revue *Mouvements* de la CEQ, vol. 2, n° 2, hiver 1985, pp. 2-6, sous le titre « En finir avec le mépris ! » on présente une entrevue avec Albert Jacquard, ce généticien français qui conteste les notions de douance et d'intelligence supérieure et soutient qu'on ne peut parler de supériorité ou d'infériorité entre les individus, mais simplement de différence. On rapporte également les propos dénonciateurs d'Albert Jacquard dans un article paru dans *L'éducation générale*, vol. 1, n° 3, août 1987, pp. 18-19 sous le titre « Le quotient intellectuel n'est pas la cause de la réussite ». Ce dernier rejette la notion de douance parce qu'elle suppose un préalable génétique indé-

montrable. Il s'oppose au fait qu'on accorde des services particuliers aux enfants plus « rapides » ou qu'on les regroupe dans des classes homogènes.

Dans la même veine, Jocelyn Berthelot, de la CEQ, dénonce lui aussi le concept de douance dans « Faut-il créer une aristocratie scolaire ? » paru dans *Mouvements*, vol. 4, n° 1, septembre-octobre 1986, pp. 34-37. Il rejette comme fausses prémisses et détournement de principes les arguments à la défense de programmes spéciaux pour enfants doués. Il s'oppose à la création d'une nouvelle aristocratie scolaire et sociale et préconise à la place une pédagogie qui fait confiance aux capacités immenses de chaque enfant et une organisation scolaire qui favorise l'autonomie et la coopération.

Les réactions ne vont pas tarder et on en trouve un aperçu dans l'article

---

### **On n'a pu encore mettre au point des définitions généralement admises de ce que sont le don, le talent ou encore le génie.**

---

de François Gagné et Bruce M. Shore « Pourquoi le loup s'attaque-t-il à la bergerie ? Lettre ouverte à Albert Jacquard sur la douance, la dynamite et quelques vérités ignorées » paru dans *Vie pédagogique*, n° 49, juin 1987, aux pages 4 à 7. Le président et le trésorier de Douance Québec réagissent aux « inexactitudes et affirmations à l'emporte-pièce » d'Albert Jacquard. Selon eux, les différences individuelles ne se réduisent pas à une simple dichotomie (doué-non doué, élite-non élite...) mais comportent un nombre infini de degrés et peuvent recouvrir une grande variété d'habiletés, de talents et d'aptitudes. On ne peut nier qu'il existe une relation entre les habiletés intellectuelles et le rendement scolaire, même si toutes ces données sont difficiles à vérifier. Et même si les tests d'habiletés intellectuelles sont contestés, ils permettent souvent de

déceler des aptitudes inexploitées. Par ailleurs, il faut se garder de confondre l'excellence dans un domaine d'habiletés ou de talent et la valeur personnelle d'un individu et reconnaître que tous ne peuvent atteindre un même degré d'excellence dans toutes les facettes de leur personnalité. L'enrichissement des programmes a pour but de les adapter aux besoins particuliers des élèves qui assimilent plus rapidement, et ce, sans égard à la race ou à la classe sociale et sans aucune recherche d'élitisme.

Sous la plume de François Gagné, on retrouve deux autres articles qui peuvent enrichir notre dossier. Le premier, « Les perceptions que parents et enseignants ont des programmes pour les enfants doués : accord sur les principes, mais désaccord sur les modalités » est paru dans *Apprentissage et socialisation*, vol. 7, n° 4, décembre 1984, pp. 220-231. L'auteur a voulu vérifier à l'aide d'un questionnaire d'attitudes les perceptions respectives des parents et des enseignants à l'égard des enfants doués et des services à leur offrir. Il ressort de l'enquête que les répondants appuient dans l'ensemble la mise sur pied de services spéciaux à l'intention des doués et rejettent les objections courantes d'élitisme, d'anti-démocratie, de non-nécessité... On note, par ailleurs, que les enseignants sont plus favorables « à la cause » que les parents. Par contre, les avis sont très partagés et même contradictoires en ce qui a trait au regroupement en classes spéciales et en classes dites d'accélération. Les résultats d'ensemble incitent à penser que les activités de sensibilisation préparatoires à l'implantation de projets spéciaux pour les doués doivent surtout s'effectuer auprès des parents.

Le second article « Doit-on regrouper les élèves doués ou talentueux ? » est paru dans *La revue canadienne de psycho-éducation*, vol. 16, n° 2, 1987, pp. 57-75. François Gagné a effectué une revue de la recherche sur le regroupement des élèves doués ou talentueux dans des classes ou des écoles spéciales, et le résultat de ses travaux milite en faveur de cette approche pour répondre aux besoins spécifiques de





